

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT PARC NATUREL DU MONT-BÉLAIR – NATURE
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à la réalisation de travaux d'aménagement pour la réalisation du Plan directeur du parc naturel du Mont-Bélaïr. Les travaux comprennent l'aménagement d'accès, d'aires d'accueil, incluant notamment des stationnements, des abris, et des installations sanitaires, ainsi que l'aménagement des sentiers pédestres, incluant des structures connexes telles que des passerelles, des trottoirs de bois, des ponceaux ainsi que des fossés de drainage, de même que l'installation de mobilier et la signalisation.

2. Le projet requiert les honoraires professionnels et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées afin de réaliser les travaux d'aménagement.

3. Le projet nécessite également l'achat de biens et d'équipement ainsi que l'embauche du personnel requis pour la réalisation des travaux prévus à l'article 1.

4. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

5. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 3 055 000 \$.

TOTAL : 3 055 000 \$

Annexe préparée le 21 février 2024 par :

Karine Deschesnes
Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg